





Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,
33/34 quai De Dion Bouton
CS70001 - 92814 Puteaux
Tél.: 09 72 72 01 19

Garantie financière:
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre

00716162 /0

LA RANDONNEE CERETANE

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

SEJOUR A ROSAS – LA CALA MONTJOI – PARC NATURAL CAP CREUS 6 SEPTEMBRE AU 11 SEPTEMBRE 2024

Jean-Pierre TARADELLAS - Guy RAMPON



5 JOURS DE RANDONNEES EN PLEIN CŒUR DU PARC NATUREL DU CAP CREUS EN PENSION COMPLETE

Cala Montjoi est une destination préservée par sa nature qui surprend par son art de vivre.Le Village de Vacances est un établissement dont la situation, les installations et services permettent aux clients de profiter de la nature et de la mer.

Il vous est proposé 5 jours de randonnées Niveau rando dénivelé supérieur à 500m/800m.

Séjour en pension complète 5 jours : 335€ sur base de 22/25 participants.

Réunion d'information le 4 MARS 2024 à 15h. à la salle de l'UNION, 1^{ER} Etage à CERET.





NOTICE D'INFORMATION SEJOUR CALA MONTJOI

Séjour ouvert aux adhérents de l'association inscrits à l'activité de randonnées pédestre et titulaire de la licence FFRP 2023 avec assurance RC.

Nombre de participants 22/25 personnes.

Date : du 6 au 11 septembre 2024 Déplacements : Voitures personnelles.

PROGRAMME:

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre (5 jours de randonnées avec dénivelé compris entre 500 et 800 mètres).

Rendez-vous fixé au Boulou, Parking du casino le VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024 à 7h pour ROSAS Prévoir pique nique du midi.

Une randonnée est prévue sur les hauteurs de Rosas « mégalithiques » avant de rejoindre le village de la CALA MONTJOI dans l'après-midi.

RETOUR : MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024 (Départ de la Cala Montjoi après le déjeuner ou pique nique, (à peaufiner lors de la réunion du 4 mars 2024).

HEBERGEMENT:

Village Vacances de CALA MONTJOI en bungalow 2 personnes.

Supplément pour une personne.

COUT DU SEJOUR:

Il est fixé à 335€ sur base de 22/25personnes.

Ce prix comprend:

- 5 nuits en pension complète (chambre double avec salle de douche et un WC)
- Dîner du 6.09 au déjeuner du 11.09.
- Les 4pique-nique.
- Les randonnées guidées par les animateurs du Club Jean-Pierre et Guy.
- La taxe de séjour et frais de dossier.

Le tarif ne comprend pas :

- Le voyage AR (Céret / Rosas Cala Montjoil) et les déplacements basés sur le co-voiturage.
- Le pique-nique du vendredi 6 septembre.
- L'assurance annulation 18€ (facultative).
- Serviettes de toilette..
- Les dépenses personnelles.
- *d'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS:

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 9 décembre 2023

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation à l'ordre de LA RANDONNEE CERETANE pour valider l'inscription avant le 14 janvier 2024.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, la Randonnée Cérétane proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription.

L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours.

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte à l'hébergeur.





ASSURANCE FACULTATIVE:

Chaque participant aura la possibilité de souscrire, au moment de l'inscription, à une assurance individuelle facultative d'un montant de 18 €.

PAIEMENT:

Acompte de 67€ à la pré-inscription avec dépôt de chèque à l'ordre de la Randonnée Cérétane et, ce avant le 14 janvier 2024.

Prime d'assurance annulation facultative lors de l'inscription.

Solde du séjour pour un montant de 268€ lors de la réunion du 27 mai 2024 à 15h Salle d'union, 1er Etage.

Ces règlements doivent être faits à l'ordre de La RANDONNEE CERETANE.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS:

Le co-voiturage est vivement recommandé pour les déplacements journaliers aux départs et retours des randonnées.

CONDITIONS D'ANNULATION:

En cas d'annulation du séjour les sommes suivantes seront retenues :

- Jusqu'à 60 jours avant le début du séjour : 5%. (soit le 7 juillet 2024)
- Entre 59 jours et 30 jours avant le début du séjour : 15% (soit le 6 août 2024)
- Entre 29 jours et 15 jours avant le début du séjour : 30%. (soit le 21 août 2024)
- Entre 14 jours et 8 jours avant le début du séjour : 50% (soit le 28 août 2024)
- A partir de 7 jours et moins avant le début du séjour, en cas de non-arrivée ou de départ anticipé : 100% .

RECOMMANDANTIONS:

Il convient d'être suffisamment entrainé à la pratique de la randonnée (500 à 800m de dénivelé positif), pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable, etc...

Bon à savoir :

- Les inscriptions sont ouvertes dès9 décembre 2023
- Pour tous renseignements contacter les responsables du séjour.
- Durant le séjour, vous pourrez bénéficier des équipements de loisirs, canoë, paddle, planche à voile, tennis, squash..etc..

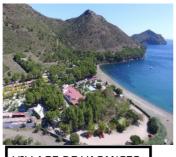
LES RESPONSABLES DU SÉJOUR :

Jean Pierre TARADELLAS: 06 05 05 27 42

Guy RAMPON: 06 26 78 15 37



CAP CREUS



VILLAGE DE VACANCES





HEBERGEMENT BUNGALOWS







